

# Vitrages du mobilier et du bâtiment dans l'assurance de l'inventaire du ménage /

## Variante vitrages du mobilier

- Sont assurés les dommages causés par le bris aux vitrages du mobilier. Pas de franchise contractuelle (assurance de l'inventaire du ménage BASIC: 200 CHF). Cette couverture complémentaire est une assurance au premier risque. Avec assurance de l'inventaire du ménage BASIC, la somme d'assurance est de 2000 CHF (fixe).

Selon les CGA, les vitrages du mobilier comprennent les éléments suivants:

- armoires vitrées et tables en verre,
- miroirs muraux,
- panneaux de tables en pierre naturelle ou artificielle, socles en pierre compris.

## Variante vitrages du bâtiment et du mobilier

- Sont assurés les dommages causés par le bris aux vitrages du bâtiment et du mobilier. Pas de franchise contractuelle (assurance de l'inventaire du ménage BASIC: 200 CHF). Cette couverture complémentaire est une assurance au premier risque. Elle est importante avant tout pour les propriétaires immobiliers. Avec assurance de l'inventaire du ménage BASIC, la somme d'assurance est de 2000 CHF (fixe).

Selon les CGA, les vitrages du bâtiment comprennent les éléments suivants: tous les **vitrages du bâtiment fixés à demeure**, tels que

- les lavabos, les bacs de douche et les baignoires,
- les revêtements en pierre,
- les tables de cuisson en vitrocéramique,
- les revêtements de façade et revêtements muraux.

Cette variante couvre également les dommages consécutifs et complémentaires, ainsi que l'écaillage des revêtements émaillés des lavabos, éviers, bacs de douche et baignoires.